

COMMUNE
AMMERSCHWIHR

ARRETE PERMANENT DU MAIRE

PORTANT SUR LA CREATION DE TROIS ESPACES SANS TABAC DANS LE PERIMETRE DES AIRES DE JEUX ET DE L'ESPACE GYMNIQUE EXTERIEUR

LE MAIRE DE LA VILLE D'AMMERSCHWIHR

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

Vu le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les espaces publics,

Vu la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 modifiée relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Vu le Décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux,

Vu la convention de partenariat entre la commune d'Ammerschwihir et le comité du Haut-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer portant création d'espaces sans tabac, et son avenant,

Considérant qu'au terme des récents aménagements réalisés, pour des raisons d'hygiène et de santé, il est créé un espace sans tabac dans le périmètre des aires des jeux et de l'espace gymnique dit «street work out », situés près du jardin des Vignes à la Porte Haute et rue des primevères.

A R R E T E

➤ **Article 1 :** Il est interdit de fumer aux abords et au sein des aires de jeux situées près du jardin des Vignes à la Porte Haute et rue des primevères, ainsi que dans l'espace gymnique rue des primevères.

➤ **Article 2 :** La signalisation réglementaire est mise en place sur ces espaces par la commune.

➤ **Article 3 :** Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues notamment par l'article R. 3512-2 du Code de la santé publique.

➤ **Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est notifiée à :

- Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Kaysersberg Vignoble
- Brigade Verte 68630 Sultz
- Monsieur le Chef de corps – sapeurs pompiers d'Ammerschwihir
- Monsieur le Chef du service technique de la Ville d'Ammerschwihir
- Ligue contre le cancer



Fait à Ammerschwihir, le 02 mai 2022

Le Maire
Patrick REINSTETTEL

Le Maire

. certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire de cet acte

. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.